



Bulletin Municipal Officiel

N°182

SEPTEMBRE 2016

Actes administratifs
Arrêtés du Maire

Sommaire

Directrice des affaires générales et de la qualité de service au public	2
Direction générale du développement urbain.....	11
Déclarations préalables.....	11
Autorisations préalables	12
Permis de démolir.....	12
Permis de construire	12
Direction des services financiers.....	14
Direction de la population.....	15
Direction Prévention Médiation Sécurité.....	17
Direction des affaires juridiques	21
Direction de la commande publique.....	22

Directrice des affaires générales et de la qualité de service au public

ARRETE dag/cbond/A-2016-005

CHAPITRE 1 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES

ARTICLE 1.1

Délégation de signature est donnée à monsieur Éric GRIGNARD, directeur général des services aux fins de signer tout acte de toute nature se rapportant à l'activité de la ville de Villeurbanne, à l'exception :

- des actes réglementaires en matière de police administrative,
- de la délivrance des autorisations du droit des sols,
- des décisions portant sanctions disciplinaires.

ARTICLE 1.2

En son absence, délégation de signature est donnée à :

- Madame Évelyne AMOROS, directrice générale du développement urbain,
- Madame Fanny CARISÉ, directrice générale adjointe, enfance, éducation,
- Monsieur Jean-Pierre IMBERT, directeur général des services techniques et de l'environnement,
- Monsieur Simon MOVERMANN, directeur général adjoint, animation et vie sociale,
- Madame Clarence PARADAS, directrice générale adjointe, pilotage des ressources et relations sociales,

- Monsieur Bernard SEVAUX, directeur général adjoint, culture, jeunesse et prospective, .../...

à l'effet de signer tous les actes mentionnés à l'article 1.1 du présent arrêté, y compris les marchés et accords-cadres d'un montant supérieur à 15 000 euros HT et les conventions et avenants de toute nature, à l'exception :

- des actes réglementaires en matière de police administrative,
- de la délivrance des autorisations de droit des sols,
- des décisions portant sanctions disciplinaires.

ARTICLE 1.3

Sous l'autorité du directeur général des services, délégation de signature est donnée à :

- madame Bénédicte AUGAGNEUR, directrice de la démocratie locale, du développement et de la vie des quartiers,
 - madame Camille BONDOIS, directrice des affaires générales et de la qualité de service au public,
 - madame Nathalie CHAPTAL directrice de la prévention, de la médiation et de la sécurité,
- aux fins de signer les actes suivants entrant dans les attributions de la direction dont elles ont la charge :

1. En matière d'administration générale :

- les certificats et attestations,
- la certification de service fait sur les factures et demandes de règlement concernant les services, fournitures, travaux rendus ou faits sous leur surveillance,
- les accusés de réception d'un dossier complet,
- les notifications de décisions ou d'actes, à l'exception des notifications de subventions,
- les courriers informatifs, de demande d'informations ou de pièces complémentaires.

2. En matière de marchés publics :

Tous les actes relatifs aux marchés publics, accords-cadres et marchés subséquents à un accord-cadre, d'une incidence financière inférieure ou égale à 4 000 € HT et notamment :

- les actes de passation des marchés publics, accords-cadres et marchés subséquents à un accord-cadre et leur notification,
- les courriers de tous ordres aux candidats,
- les actes d'exécution des marchés publics, accords-cadres et marchés subséquents à un accord-cadre.

3. En matière de gestion du personnel :

- les refus de congés.

ARTICLE 1.4

En cas d'absence ou d'empêchement de la directrice de la démocratie locale, du développement et de la

vie des quartiers, délégation de signature est donnée à monsieur Matthieu PILLARD, responsable du service démocratie locale et maisons de services publics, aux fins de signer les actes mentionnés à l'article 1.3.

CHAPITRE 2 : DIRECTION GENERALE DU DEVELOPPEMENT URBAIN

ARTICLE 2.1

Délégation de signature est donnée à madame Évelyne AMOROS, directrice générale en charge du développement urbain, aux fins de signer tout acte de toute nature se rapportant à la direction générale adjointe dont elle a la charge, et notamment les marchés et accords-cadres d'un montant inférieur ou égal à 15 000 € HT d'une part et les actes d'exécution et les marchés subséquents à un accord-cadre sans condition de seuil d'autre part.

Est exclue de cette délégation la signature :

- des actes réglementaires en matière de police administrative,
- de la délivrance des autorisations du droit des sols, autres que les déclarations préalables,
- des sanctions disciplinaires,
- des marchés et accords-cadres supérieurs à 15 000 € HT,
- des conventions et avenants de toute nature (hors marchés et accords-cadres d'un montant inférieur ou égal à 15 000 € HT),

ARTICLE 2.2

Sous l'autorité de la directrice générale adjointe, délégation de signature est donnée à :

- monsieur Hervé DESBENOIT, directeur du développement urbain,
- monsieur Frédéric BERERD, directeur de l'urbanisme réglementaire,
- madame Céline FOURNIER, directrice du développement économique, de l'emploi et de l'insertion,

aux fins de signer les actes suivants entrant dans les attributions de la direction dont ils ont la charge :

1. En matière d'administration générale :

- les certificats et attestations,
- la certification de service fait sur les factures et demandes de règlement concernant les services, fournitures, travaux rendus ou faits sous leur surveillance,
- les accusés de réception d'un dossier complet,
- les notifications de décisions ou d'actes, à l'exception des notifications de subventions,
- les courriers informatifs, de demande d'informations ou de pièces complémentaires,
- les invitations à des réunions à caractère technique dans le cadre de l'activité de la direction associant y compris des partenaires extérieurs.

2. En matière de marchés publics :

Les actes relatifs aux marchés publics, accords-cadres et marchés subséquents à un accord-cadre, d'un montant inférieur ou égal à 4 000 € HT et notamment :

- les actes de passation des marchés publics, accords-cadres et marchés subséquents à un accord-cadre et leur notification,
- les courriers de tous ordres aux candidats,
- les actes d'exécution des marchés publics, accords-cadres et marchés subséquents à un accord-cadre.

3. En matière de gestion du personnel :

- les refus de congés.

ARTICLE 2.3

Sous l'autorité de la directrice générale adjointe, délégation de signature est accordée à madame Céline FOURNIER aux fins de signer :

- les courriers, demandes de pièces complémentaires, accusés de réception de dossiers complets, notifications de décisions relatifs aux ventes au déballage,
- les courriers de demandes d'avis aux représentants des syndicats professionnels et de salariés, relatifs aux autorisations d'ouvertures exceptionnelles des commerces les dimanches relevant de l'autorité du maire,
- les courriers relatifs à l'enregistrement des actes des syndicats professionnels (branches et salariés),
- les récépissés d'enregistrement de chambres d'hôtes et résidences hôtelières détenus par des particuliers à Villeurbanne et les courriers afférents,
- les courriers types de réponse aux demandes d'exercice du droit de préemption de baux commerciaux ou artisanaux, hors périmètre de sauvegarde défini par le conseil municipal,
- les courriers informatifs ou accompagnant des documents contractuels (conventions, contrats d'artistes ou technicien intermittents du spectacle), attestations et reçus émis dans le cadre de manifestations commerciales (marché de Noël, etc.) organisées par la direction du développement économique.

ARTICLE 2.4

Sous l'autorité de la directrice générale adjointe, délégation de signature est accordée à monsieur Frédéric BERERD aux fins de signer :

- les renseignements d'urbanisme,
- les certificats d'urbanisme d'information et les certificats de conformité,
- les déclarations préalables,
- les notifications réglementaires de demandes de pièces complémentaires et les délais

- d'instruction pour les dossiers de demandes d'occupation des sols,
- les arrêtés d'autorisation d'enseignes,
- les arrêtés de mise en œuvre de ravalement de façades autres que les arrêtés cadre d'injonction.

CHAPITRE 3 : DIRECTION GENERALE ENFANCE ET EDUCATION

ARTICLE 3.1

Délégation de signature est donnée à madame Fanny CARISÉ, directrice générale adjointe en charge de l'éducation, de la petite enfance, de la restauration municipale et de la population, aux fins de signer tout acte de toute nature se rapportant à la direction générale adjointe dont elle a la charge, et notamment les marchés et accords-cadres d'un montant inférieur ou égal à 15 000 € HT d'une part et les actes d'exécution et les marchés subséquents à un accord-cadre sans condition de seuil d'autre part.

Est exclue de cette délégation la signature :

- des actes réglementaires en matière de police administrative,
- de la délivrance des autorisations du droit des sols,
- des décisions portant sanctions disciplinaires,
- des marchés et accords-cadres supérieurs à 15 000 € HT,
- des conventions et avenants de toute nature (hors marchés et accords-cadres d'un montant inférieur ou égal à 15 000 € HT).

ARTICLE 3.2

Sous l'autorité de la directrice générale adjointe enfance et éducation, délégation de signature est donnée à :

- madame Delphine DOLLAT, directrice de la petite enfance,
- monsieur Pierre-Louis DEJEAN, directeur de l'éducation,

aux fins de signer les actes suivants entrant dans les attributions de la direction dont ils ont la charge :

1. En matière d'administration générale :

- les certificats et attestations,
- la certification de service fait sur les factures et demandes de règlement concernant les services, fournitures, travaux rendus ou faits sous leur surveillance,
- les courriers de contestation d'une facture (interruption du délai de règlement de la facture),
- les accusés de réception d'un dossier complet,
- les notifications de décisions ou d'actes, à l'exception des notifications de subventions,
- les demandes et courriers informatifs de nature technique, ainsi que les demandes d'informations ou de pièces complémentaires,

- les invitations à des réunions à caractère technique dans le cadre de l'activité de la direction,
- la validation des documents émis par les régisseurs de recettes et de dépenses,
- les courriers ou actes relatifs aux inscriptions et fréquentation aux accueils de jeunes enfants et enfants, avec ou sans hébergement, organisés par la direction,
- les décisions de fermeture d'un équipement à titre conservatoire et pour une durée limitée, en cas d'urgence, visant à prévenir des risques pour les biens et les personnes,
- les courriers de transfert d'informations ou de dossiers dans le cadre de réquisitions officielles de la justice ou de la Police Nationale,
- les invitations de partenaires extérieurs,
- les déclarations uniques et simplifiées concernant l'embauche et l'emploi d'artistes du spectacle, ainsi que des ouvriers et techniciens relevant des professions du spectacle vivant,
- les projets d'accueil individualisés nécessitant le visa de l'administration,
- les signalements d'informations préoccupantes à la métropole de Lyon.

2. En matière de marchés publics :

Les actes relatifs aux marchés publics, accords-cadres et marchés subséquents à un accord-cadre, d'une incidence financière inférieure ou égale à 4 000 € HT et notamment :

- les actes de passation des marchés publics, accords-cadres et marchés subséquents à un accord-cadre et leur notification,
- les courriers de tous ordres aux candidats,
- les actes d'exécution des marchés publics, accords-cadres et marchés subséquents à un accord-cadre.

3. En matière de gestion du personnel :

- les refus de congés,
- les ordres de mission pour les déplacements au centre de plein air de Chamagnieu,
- s'agissant du directeur de l'éducation : les attestations d'emploi des personnels vacataires et non titulaires et les arrêtés de recrutement des personnels vacataires.

ARTICLE 3.3

Sous l'autorité de la directrice de la petite enfance, délégation de signature est donnée à madame Valérie MAMOUX, médecin pédiatre, aux fins de signer les projets d'accueil individualisés nécessitant le visa de l'administration.

ARTICLE 3.4

Sous l'autorité du directeur de l'éducation, délégation de signature est donnée à madame Alixe DELOCHE, responsable adjointe du centre de

Chamagnieu, aux fins de signer tout type de contrat d'un montant inférieur ou égal à 100 € HT.

ARTICLE 3.5

Sous l'autorité de la directrice générale adjointe enfance et éducation, délégation de signature est donnée à monsieur Thierry AUDEMARD, directeur de la restauration municipale, aux fins de signer les actes suivants entrant dans les attributions de la direction dont il a la charge :

1. En matière d'administration générale :

- les certificats et attestations,
- la certification de service fait sur les factures et demandes de règlement concernant les services, fournitures, travaux rendus ou faits sous sa surveillance,
- les courriers de contestation d'une facture (interruption du délai de règlement de la facture),
- les accusés de réception d'un dossier complet,
- les notifications de décisions ou d'actes, à l'exception des notifications de subventions,
- les demandes et courriers informatifs de nature technique, ainsi que les demandes d'informations ou de pièces complémentaires,
- les invitations à des réunions à caractère technique dans le cadre de l'activité de la direction,
- la validation des documents émis par les régisseurs de recettes et de dépenses,
- les décisions de fermeture d'un équipement à titre conservatoire et pour une durée limitée, en cas d'urgence, visant à prévenir des risques pour les biens et les personnes,
- les courriers de transfert d'informations ou de dossiers dans le cadre de réquisitions officielles de la justice ou de la Police Nationale,
- les invitations de partenaires extérieurs,

2. En matière de marchés publics :

Les actes relatifs aux marchés publics, accords-cadres et marchés subséquents à un accord-cadre suivants :

- les actes de passation des marchés publics, accords-cadres et marchés subséquents à un accord-cadre et leur notification d'un montant inférieur ou égal à 4 000 € HT,
- les courriers de tous ordres aux candidats,
- tous les actes d'exécution des marchés publics, accords-cadres et marchés subséquents à un accord-cadre, sans condition de seuil.

3. En matière de gestion du personnel :

- les refus de congés.

ARTICLE 3.6

Sous l'autorité de la directrice générale adjointe enfance et éducation, délégation de signature est donnée à madame Stéphanie BOGNER, directrice de la direction population aux fins de signer les

actes suivants entrant dans les attributions de la direction dont elle a la charge :

1. En matière d'administration générale :

- les certificats et attestations dont les attestations d'accueil
- la certification de service fait sur les factures et demandes de règlement concernant les services, fournitures, travaux rendus ou faits sous sa surveillance,
- les accusés de réception d'un dossier complet,
- les notifications de décisions ou d'actes, à l'exception des notifications de subventions,
- les courriers informatifs, de demande d'informations, de pièces complémentaires.

2. En matière de marchés publics :

Les actes relatifs aux marchés publics, accords-cadres et marchés subséquents à un accord-cadre, d'une incidence financière inférieure ou égale à 4 000 € HT et notamment :

- les actes de passation des marchés publics, accords-cadres et marchés subséquents à un accord-cadre et leur notification,
- les courriers de tous ordres aux candidats,
- les actes d'exécution des marchés publics, accords-cadres et marchés subséquents à un accord-cadre.

3. En matière de gestion du personnel :

- les refus de congés.

4. En matière funéraire :

- les autorisations relevant du domaine d'activité du service cimetièr.

ARTICLE 3.7

Sous l'autorité de la directrice de la population, délégation de signature est donnée à madame Christine CREGO, responsable du service état-civil et élections, aux fins de signer les actes suivants :

- les courriers informatifs.

ARTICLE 3.8

Sous l'autorité de la directrice de la population, délégation de signature est donnée à madame Sandra COMPARATO, responsable du service cimetières, aux fins de signer les actes suivants :

- les courriers informatifs,
- les autorisations relevant du domaine d'activité du service cimetièr.

ARTICLE 3.9

Sous l'autorité de la directrice de la population, délégation de signature est donnée à madame Géraldine JARSKI, responsable du service CNI – passeports, aux fins de signer les courriers informatifs.

ARTICLE 3.10

Sous l'autorité de la directrice générale adjointe enfance et éducation, délégation de signature est donnée à madame Hélène TESLENOK, responsable de la cellule administrative et financière aux fins de signer les actes suivants :

- les courriers de demande de pièces complémentaires relatives à un dossier en cours d'instruction (demande de subvention ou facturation),
- les accusés de réception d'un dossier complet d'un demandeur d'aide municipale,
- les certificats de perte de facture.

CHAPITRE 4 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES ET DE L'ENVIRONNEMENT

ARTICLE 4.1

Délégation de signature est donnée à monsieur Jean-Pierre IMBERT, directeur général des services techniques et de l'environnement, aux fins de signer tout acte de toute nature se rapportant à la direction générale dont il a la charge, et notamment :

- les marchés et accords-cadres d'un montant inférieur ou égal à 15 000 € HT,
- tous les actes d'exécution des marchés publics, accords-cadres et marchés subséquents à un accord-cadre sans condition de seuil (notifications des tranches, reconductions, bons de commande, décompte pour solde, ordre de service, actes de sous-traitance, actes relatifs à l'avancement des travaux et des prestations, décisions de poursuivre, procès-verbaux de réception, levées de réserve, mainlevée de garanties, prolongation des garanties, mises en demeure),
- les contrats d'abonnement (gaz, électricité, téléphone, réseau de données, chauffage urbain...),
- les arrêtés provisoires relatifs à l'occupation du domaine public et au stationnement,
- les demandes d'autorisations de travaux, de permis de construire ou de démolir pour le patrimoine communal,
- les demandes de certificat d'immatriculation (cartes grises).

Est exclue de cette délégation la signature :

- des actes réglementaires en matière de police administrative,
- de la délivrance des autorisations du droit des sols,
- des décisions portant sanctions disciplinaires.

ARTICLE 4.2

- Sous l'autorité de monsieur Jean-Pierre IMBERT, délégation de signature est donnée à :
 - monsieur Houcine BENACHOUR, directeur des ateliers bâtiments,
 - monsieur Christian BEAUNEE, directeur de la proximité et de la circulation,

- madame Christine CAPUANO, directrice des études et projets,
- madame Mireille MAQUAIRE, directrice paysages et nature,
- monsieur Roger MAZANA, directeur des bâtiments,
- monsieur Éric VERANI, directeur des systèmes d'information,

aux fins de signer les actes suivants entrant dans les attributions de la direction dont ils ont la charge :

1. En matière d'administration générale :

- les courriers informatifs, de demande d'informations ou de pièces complémentaires,
- la certification de service fait sur les factures et demandes de règlement concernant les services, fournitures et travaux rendus ou faits sous leur surveillance,
- les notifications de décisions ou d'actes à l'exception des notifications de subventions.

2. En matière de marchés publics :

- les marchés de fournitures, de services et de travaux d'un montant inférieur ou égal à 4 000 € HT.

3. En matière gestion du personnel :

- les refus de congés.

ARTICLE 4.3

Sous l'autorité de monsieur Jean-Pierre IMBERT, délégation de signature est donnée à monsieur Christian BEAUNEE et à monsieur Sébastien RODRIGUEZ DE VILLENEUVE aux fins de signer les arrêtés provisoires relatifs aux occupations du domaine public et au stationnement.

ARTICLE 4.4

Sous l'autorité de monsieur Jean-Pierre IMBERT, délégation de signature est donnée à madame Pascale CHOBAX aux fins de déclarer la TVA et consulter le compte fiscal et de signer les actes suivants :

- les courriers de demande ou d'envoi de pièces complémentaires relatives à un dossier en cours d'instruction (demande de subvention ou facturation),
- les certificats de perte de facture,
- les courriers de retours de garantie à première demande et les attestations de main levée.

CHAPITRE 5 : DIRECTION GENERALE ANIMATION ET VIE SOCIALE

ARTICLE 5.1

Délégation de signature est donnée à monsieur Simon MOVERMANN, directeur général adjoint en charge de l'animation et de la vie sociale, aux fins de signer tout acte de toute nature se rapportant à la direction générale adjointe dont il a la charge, et

notamment les marchés et accords-cadres d'un montant inférieur ou égal à 15 000 € HT d'une part et les actes d'exécution et les marchés subséquents à un accord-cadre sans condition de seuil d'autre part.

Est exclue de cette délégation la signature :

- des actes réglementaires en matière de police administrative,
- de la délivrance des autorisations du droit des sols,
- des décisions portant sanctions disciplinaires,
- des marchés et accords-cadres supérieurs à 15 000 € HT,
- des conventions et avenants de toute nature (hors marchés et accords-cadres d'un montant inférieur ou égal à 15 000 € HT),

ARTICLE 5.2

Sous l'autorité du directeur général adjoint en charge de l'animation et la vie sociale, délégation de signature est donnée à :

- madame Pascale COLOM, médecin directrice de la santé publique,
- madame Magali DESCOURS, directrice de la vie associative et des centres sociaux,
- monsieur Xavier FABRE, directeur du sport, aux fins de signer les actes suivants entrant dans les attributions de la direction dont ils ont la charge :

1. En matière d'administration générale :

- les certificats et attestations,
- la certification de service fait sur les factures et demandes de règlement concernant les services, fournitures, travaux rendus ou faits sous leur surveillance,
- les courriers de contestation d'une facture (interruption du délai de règlement de la facture),
- les accusés de réception d'un dossier complet,
- les notifications de décisions ou d'actes, à l'exception des notifications de subventions,
- les demandes et courriers informatifs de nature technique, ainsi que les demandes d'informations ou de pièces complémentaires,
- les invitations à des réunions à caractère technique dans le cadre de l'activité de la direction,
- la validation des documents émis par les régisseurs de recettes et de dépenses,
- les courriers ou actes relatifs aux inscriptions aux centres de loisirs et d'activités organisés par la direction,
- les décisions de fermeture d'un équipement à titre conservatoire et pour une durée limitée, en cas d'urgence, visant à prévenir des risques pour les biens et les personnes,
- les courriers de transfert d'informations ou de dossiers dans le cadre de réquisitions officielles de la justice ou de la Police Nationale,

- les convocations des plaignants, dans le cadre de la santé environnementale,
- les invitations de partenaires extérieurs,
- les déclarations uniques et simplifiées concernant l'embauche et l'emploi d'artistes du spectacle, ainsi que des ouvriers et techniciens relevant des professions du spectacle vivant.

2. En matière de marchés publics :

Les actes relatifs aux marchés publics, accords-cadres et marchés subséquents à un accord-cadre, d'une incidence financière inférieure ou égale à 4 000 € HT et notamment :

- les actes de passation des marchés publics, accords-cadres et marchés subséquents à un accord-cadre et leur notification,
- les courriers de tous ordres aux candidats,
- les actes d'exécution des marchés publics, accords-cadres et marchés subséquents à un accord-cadre.

3. En matière de gestion du personnel :

- les refus de congés.

ARTICLE 5.3

Sous l'autorité de la directrice/du directeur, délégation de signature est donnée à :

- madame Hélène CANNIE, responsable à la direction de la vie associative et des centres sociaux,
- monsieur Charles CHALET, responsable à la direction du sport,
- madame Claude MOLLIER, responsable à la direction de la DSP,
- madame Natacha RIVAT, responsable à la direction de la solidarité,
- madame Lauriane SEGUREL, responsable à la direction du sport,

aux fins de signer les actes suivants :

- les courriers de demande de pièces complémentaires relatives à un dossier en cours d'instruction,
- les accusés de réception d'un dossier complet d'une association.

ARTICLE 5.4

Sous l'autorité du directeur général adjoint en charge de l'animation et la vie sociale, délégation de signature est donnée à messieurs Xavier FABRE, directeur des sports, et Samuel RAYMOND, responsable des piscines, aux fins d'application et de notification des sanctions prévues au règlement des équipements aquatiques à l'exception des exclusions d'une durée supérieure à 7 jours.

ARTICLE 5.5

Sous l'autorité du médecin directeur de la Santé publique, délégation de signature est donnée à monsieur Antoine LUMETTA, responsable du

service santé environnementale, aux fins de signer les formulaires d'hypothèque.

ARTICLE 5.6

En cas d'absence ou d'empêchement de la directrice de la vie associative et des centres sociaux, délégation de signature est donnée à monsieur Stéphane BERRY, directeur par intérim de la vie associative et des centres sociaux aux fins de signer les actes entrant dans les attributions de Magali DESCOURS.

CHAPITRE 6 : DIRECTION GENERALE ADJOINTE PILOTAGE DES RESSOURCES ET RELATIONS SOCIALES

ARTICLE 6.1

Délégation de signature est donnée à madame Clarence PARADAS, directrice générale adjointe en charge du pilotage des ressources et des relations sociales, aux fins de signer tout acte de toute nature se rapportant à la direction générale adjointe dont elle a la charge, et notamment les marchés et accords-cadres d'un montant inférieur ou égal à 15 000 € HT d'une part et les actes d'exécution et les marchés subséquents à un accord-cadre sans condition de seuil d'autre part.

Est exclue de cette délégation la signature :

- des actes réglementaires en matière de police administrative,
- de la délivrance des autorisations du droit des sols,
- des décisions portant sanctions disciplinaires,
- des marchés et accords-cadres supérieurs à 15 000 € HT,
- des conventions et avenants de toute nature (hors marchés et accords-cadres d'un montant inférieur ou égal à 15 000 € HT),

ARTICLE 6.2

Sous l'autorité de la directrice générale adjointe, délégation de signature est donnée à :

- monsieur Laurent ARGENTIERI, directeur des affaires juridiques, des assurances, du patrimoine et de la commande publique,
- monsieur Florent BRUYAS, directeur des ressources humaines,
- madame Frédérique CHARBIN,
- madame Marie-Thérèse CHUZEL,
- madame Patricia GALLIOU,
- monsieur Daniel GUICHARD,
- madame Nadine IOCHEM,
- monsieur Ludovic PARISOT, directeur des finances,
- madame Magali TEISSIER,

aux fins de signer les actes suivants entrant dans les attributions du service dont ils ont la charge :

1. En matière d'administration générale :

- les certificats et attestations,
- la certification de service fait sur les factures et demandes de règlement concernant les services, fournitures, travaux rendus ou faits sous leur surveillance,
- les accusés de réception d'un dossier complet,
- les notifications de décisions ou d'actes, à l'exception des notifications de subventions,
- les courriers informatifs, de demande d'informations ou de pièces complémentaires,

2. En matière de marchés publics :

Les actes relatifs aux marchés publics, accords-cadres et marchés subséquents à un accord-cadre, d'une incidence financière inférieure ou égale à 4 000 € HT et notamment :

- les actes de passation des marchés publics, accords-cadres et marchés subséquents à un accord-cadre et leur notification,
- les courriers de tous ordres aux candidats,
- les actes d'exécution des marchés publics, accords-cadres et marchés subséquents à un accord-cadre.

3. En matière de gestion du personnel :

- les refus de congés.

ARTICLE 6.3

Sous l'autorité de la directrice générale adjointe, délégation est donnée à madame Marie-Thérèse CHUZEL, responsable du service carrière, paie et protection sociale, pour signer :

- les demandes de comptes épargne temps.

ARTICLE 6.4

Sous l'autorité de la directrice générale adjointe, délégation est donnée à monsieur Daniel GUICHARD, responsable du service formation, pour signer :

- les bulletins d'inscription CNFPT sans coût pour la collectivité,
- les conventions de stage concernant les publics scolaires et étudiants.

ARTICLE 6.5

Sous l'autorité de la directrice générale adjointe, délégation de signature est donnée à monsieur Laurent ARGENTIERI, directeur des affaires juridiques, des assurances, du patrimoine et de la commande publique aux fins de signer :

- les déclarations au centre des impôts fonciers,
- les accusés de réception des recours gracieux et des demandes préalables indemnitaires,
- les écritures (requêtes, mémoires, conclusions...) et transmission de pièces de toute nature devant les juridictions de tous ordres, en matière amiable ou contentieuse,
- les actes conservatoires et interruptifs de déchéance,
- les pouvoirs pour représenter la commune aux assemblées générales de copropriété.

ARTICLE 6.6

Sous l'autorité du directeur des affaires juridiques, des assurances, du patrimoine et de la commande publique, délégation de signature est donnée à monsieur Éric VALETTE aux fins de signer :

- les attestations relevant du service dont il a la charge,
- les déclarations au centre des impôts fonciers.

En cas d'absence ou d'empêchement du directeur des affaires juridiques, des assurances, du patrimoine et de la commande publique, délégation de signature est donnée à monsieur Éric VALETTE, responsable du patrimoine, aux fins de signer :

- les courriers informatifs de demandes d'information ou de pièces complémentaires et de transmission de pièces.

ARTICLE 6.7

En cas d'absence ou d'empêchement du directeur des affaires juridiques, des assurances, du patrimoine et de la commande publique, délégation de signature est donnée à madame Jessica COHEN, responsable achats, aux fins de signer les bons de commande de fournitures de vêtements de travail, papier de reprographie et mobilier.

ARTICLE 6.8

En cas d'absence ou d'empêchement du directeur des affaires juridiques, des assurances, de la commande publique et du patrimoine, délégation de signature est donnée à monsieur Thomas VILLAIN, responsable de la commande publique, aux fins de signer :

- les rapports de présentation au contrôle de légalité,
- les bordereaux de destruction d'archives,
- les registres des dépôts de plis.

ARTICLE 6.9

Sous l'autorité de la directrice générale adjointe, délégation de signature est donnée à monsieur Ludovic PARISOT, directeur des finances aux fins de :

- signer des bordereaux de recettes et de dépenses, la certification de la conformité et de l'exactitude des pièces justificatives produites à l'appui des mandats de paiements et des titres de recettes,
- transmettre aux établissements bancaires concernés les demandes d'utilisation et les avis de remboursement liés aux lignes de trésorerie court terme.

ARTICLE 6.10

Sous l'autorité directeur des finances, délégation de signature est donnée à madame Magali LUCIEN-RENOUARD, directrice adjointe des Finances et monsieur Stéphane FAURE, assistant gestion de dette, fiscalité et ressources aux fins de :

- procéder à la télé-déclaration de TVA,
- transmettre aux établissements bancaires concernés les demandes d'utilisation et les avis de remboursement liés aux lignes de trésorerie court terme.

CHAPITRE 7 : DIRECTION GENERALE CULTURE, JEUNESSE ET PROSPECTIVE

ARTICLE 7.1

Délégation de signature est donnée à monsieur Bernard SEVAUX, directeur général adjoint en charge de la culture, la jeunesse et la prospective, aux fins de signer tout acte de toute nature se rapportant à la direction générale adjointe dont il a la charge, et notamment :

- les marchés et accords-cadres d'un montant inférieur ou égal à 15 000 € HT d'une part et les actes d'exécution et les marchés subséquents à un accord-cadre sans condition de seuil d'autre part,
- les contrats GUSO des intermittents,
- les conventions de bénévolat.

Est exclue de cette délégation la signature :

- des actes réglementaires en matière de police administrative,
- de la délivrance des autorisations du droit des sols,
- des décisions portant sanctions disciplinaires,
- des marchés et accords-cadres supérieurs à 15 000 € HT,
- des conventions et avenants de toute nature (hors marchés et accords-cadres d'un montant inférieur ou égal à 15 000 € HT),
- des courriers aux riverains.

ARTICLE 7.2

Sous l'autorité du directeur général adjoint en charge de la culture, de la jeunesse et de la prospective, délégation de signature est donnée à :

- madame Nelly BOUILHOL, directrice du service jeunesse,
 - monsieur Pierre CHAGNY, directeur des médiathèques,
 - madame Anne LUCONI, directrice de l'action et du développement culturels,
 - monsieur Vincent VESCHAMBRE, directeur du Rize,
 - madame Sylvie SLACHETKA, directrice des équipements culturels et des ressources,
- aux fins de signer les actes suivants entrant dans les attributions de la direction dont ils ont la charge :

1. En matière d'administration générale :

- les certificats et attestations,
- la certification de service fait sur les factures et demandes de règlement concernant les services, fournitures, travaux rendus ou faits sous leur surveillance,
- les courriers de contestation d'une facture (interruption du délai de règlement de la facture),
- la validation des documents émis par les régisseurs de recettes et de dépenses,
- les accusés de réception d'un dossier complet,
- les notifications de décisions ou d'actes, à l'exception des notifications de subventions,
- les courriers informatifs, de demande d'informations ou de pièces complémentaires,
- tout type de contrats (cession, coproduction, partenariat) d'un montant inférieur ou égal à 1 000 € HT.

2. En matière de marchés publics :

Les actes relatifs aux marchés publics, accords-cadres et marchés subséquents à un accord-cadre, d'une incidence financière inférieure ou égale à 1 000 € HT et notamment :

- les actes de passation des marchés publics, accords-cadres et marchés subséquents à un accord-cadre et leur notification,
- les courriers de tous ordres aux candidats,
- les actes d'exécution des marchés publics, accords-cadres et marchés subséquents à un accord-cadre.

3. En matière de gestion du personnel :

- les refus de congés.

ARTICLE 7.3

Sous l'autorité du directeur du Rize, délégation de signature est donnée à madame Dominique GRARD, responsable du service des archives, aux fins de signer les réponses aux courriers de demandes de recherche des usagers des archives et les autorisations de réutilisation de documents d'archives (simple engagement et licences).

ARTICLE 7.4

En cas d'absence ou d'empêchement du directeur du Rize, délégation de signature est donnée à madame Anne-Pascale JACQUIN, responsable administrative et financière, aux fins de signer tous les actes visés à l'article 7.2, hormis les réponses aux courriers de demandes de recherche des usagers des archives.

ARTICLE 7.5

En cas d'absence ou d'empêchement du directeur du réseau des médiathèques, délégation de signature est donnée à :

- madame Sandrine MALLET, responsable administrative et financière, aux fins de signer tous les actes visés à l'article 7.2

- madame Marion LUTZ, conservateur responsable de la médiathèque adultes ainsi qu'à monsieur Éric SELLE, conservateur responsable des collections, aux fins de signer tous les actes d'exécution des marchés publics, accords-cadres et marchés subséquents à un accord-cadre visés à l'article 7.2.
- madame Emilie DENIS, responsable du secteur jeunesse de la MLIS
- madame Dorothee LECOLLEY, responsable de la médiation de la MLIS

CHAPITRE 8 : CABINET DU MAIRE

ARTICLE 8.1

Sous l'autorité du directeur général des services, délégation de signature est donnée à madame Marie CABALLERO, directrice de la direction communication, aux fins de signer les actes suivants entrant dans les attributions de la direction dont elle a la charge :

1. En matière d'administration générale :

- les certificats et attestations,
- la certification de service fait sur les factures et demandes de règlement concernant les services, fournitures, travaux rendus ou faits sous sa surveillance,
- les accusés de réception d'un dossier complet,
- les notifications de décisions ou d'actes, à l'exception des notifications de subventions,
- les courriers informatifs, de demande d'informations ou de pièces complémentaires,

2. En matière de marchés publics :

Les actes relatifs aux marchés publics, accords-cadres et marchés subséquents à un accord-cadre, d'une incidence financière inférieure ou égale à 4 000 € HT et notamment :

- les actes de passation des marchés publics, accords-cadres et marchés subséquents à un accord-cadre et leur notification,
- les courriers de tous ordres aux candidats,
- les actes d'exécution des marchés publics, accords-cadres et marchés subséquents à un accord-cadre.

3. En matière de gestion du personnel :

- les refus de congés.

ARTICLE 8.2

Sous l'autorité du directeur général des services, délégation de signature est donnée à monsieur Philippe DURBEC, responsable du service du protocole, aux fins de signer les actes suivants entrant dans les attributions du service dont il a la charge :

1. En matière d'administration générale :

- les certificats et attestations,

- la certification de service fait sur les factures et demandes de règlement concernant les services, fournitures, travaux rendus ou faits sous sa surveillance,
- les accusés de réception d'un dossier complet,
- les notifications de décisions ou d'actes, à l'exception des notifications de subventions,
- les courriers informatifs, de demande d'informations ou de pièces complémentaires.

Le maire

DP 069 266 16 00313 accordée le 2 septembre 2016
Sci LS Immobilier - M. Thierry SORIA
Une DP a été accordée à Sci LS Immobilier - M. Thierry SORIA pour le changement de destination d'un logement en bureaux au 105 bis avenue Roger Salengro.

Le maire

2. En matière de marchés publics :

Les actes relatifs aux marchés publics, accords-cadres et marchés subséquents à un accord-cadre, d'une incidence financière inférieure ou égale à 4 000 € HT et notamment :

- les actes de passation des marchés publics, accords-cadres et marchés subséquents à un accord-cadre et leur notification,
- les courriers de tous ordres aux candidats,
- les actes d'exécution des marchés publics, accords-cadres et marchés subséquents à un accord-cadre.

DP 069 266 16 00306 accordée le 2 septembre 2016
M. WILLOCQUET Denis
Une DP a été accordée à M. WILLOCQUET Denis pour la modification de toiture, la modification d'ouvertures, l'isolation par l'extérieur et le ravalement de façade au 8 rue Philippe VERZIER.

Le maire

DP 069 266 16 00318 refusée le 6 septembre 2016
M. Nour-Eddine BANA
Une DP a été refusée à M. Nour-Eddine BANA pour la construction d'une piscine au 77 rue René.

Le maire

3. En matière de gestion du personnel :

- les refus de congés.

DP 069 266 16 00307 accordée le 08 septembre 2016

MME Géraldine DERYCKE
Une DP a été accordée à MME Géraldine DERYCKE pour la fermeture d'un balcon au 55 avenue Condorcet.

Le maire

Direction générale du développement urbain

Déclarations préalables

DP 069 266 16 00304 accordée le 1^{er} septembre 2016

Mme Estelle HOMEYER et M. Julien MARCHALOT

Une DP a été accordée à Mme Estelle HOMEYER et M. Julien MARCHALOT pour le changement de fenêtres et de volets au 69 rue octavie.

Le maire

DP 069 266 16 00319 refusée le 20 septembre 2016
Sci 770 - M. Michel RENAUD

Une DP a été refusée à Sci 770 - M. Michel RENAUD pour le ravalement de façades au 324 / 326 rue Francis De Pressensé.

Le maire

DP 069 266 16 00300 accordée le 1er septembre 2016

Mme Eugénie PESSIA

Une DP a été accordée à Mme Eugénie PESSIA pour la modification de clôture au 8 avenue Salvador Allendé.

Le maire

DP 069 266 16 00325 refusée le 19 septembre 2016
M. ZIANE Romain

Une DP a été refusée à M. ZIANE Romain pour le changement de destination d'un entrepôt en parcours de golf au 19 rue Jean Bourgey.

Le maire

DP 069 266 16 00324 accordée le 2 septembre 2016

Lyon Métropole Habitat - M. Xavier DELOCHE

Une DP a été accordée à Lyon Métropole Habitat - M. Xavier DELOCHE pour la réalisation de peintures murales au 16 et 22 rue Pierre Cacard.

Le maire

DP 069 266 16 00264 retirée le 21 septembre 2016

Mme Christelle MOLLONCH

Une DP a été retirée pour non opposition à travaux à Mme Christelle MOLLONCH pour l'installation d'une piscine en bois au 9 rue de l'épi de blé.

Le maire

DP 069 266 16 00323 accordée le 2 septembre 2016

Lyon Métropole Habitat - M. Xavier DELOCHE

Une DP a été accordée à Lyon Métropole Habitat - M. Xavier DELOCHE pour la réalisation de peintures murales au 11 et 17 rue Pierre Cacard.

DP 069 266 16 00326 refusée le 21 septembre 2016

M. RUIZ Sébastien

Une DP a été refusée à M. RUIZ Sébastien pour le la construction d'un abri de jardin au 34 bis rue Jean Baptiste Clément.

Le maire

DP 069 266 16 00295 refusée le 21 septembre 2016
Mme Céline VIGNAU
Une DP a été refusée à Mme Céline VIGNAU pour
le la surélévation de toiture au 12 rue Blasco Ibanez.
Le maire

DP 069 266 16 00322 accordée le 26 septembre
2016
Boulangerie Chez Jules Sarl L2D
Une DP a été accordée à Boulangerie Chez Jules
Sarl L2D pour le la modification de la devanture et
l'agencement intérieur au 30 cours Emile Zola.
Le maire

Autorisations préalables

AP 069 266 16 0099 accordée le 02 septembre 2016
Sas G.C.C – M. Michel PERROUD
Une AP a été accordée à Sas G.C.C – M. Michel
PERROUD pour l'installation d'un totem lumineux
au 8 avenue Condorcet.
Le maire

AP 069 266 16 0097 accordée le 02 septembre 2016
Mutualité Française du Rhône – M. Christiant
GILLARDEAU
Une AP a été accordée à Mutualité Française du
Rhône – M. Christiant GILLARDEAU pour
l'installation d'une enseigne parallèle lumineuse et
d'une enseigne perpendiculaire lumineuse, au 36 rue
Paul Verlaine.
Le maire

AP 069 266 16 0083 accordée le 02 septembre 2016
DYOMEDEA – M. Pierre PERRAUD
Une AP a été accordée à DYOMEDA – M. Pierre
PERRAUD pour l'installation d'une enseigne
parallèle lumineuse, au 99 rue Anatole France.
Le maire

AP 069 266 16 0095 accordée le 07 septembre 2016
Les Enchères du Canal – M. Stéphan BLANCHET
Une AP a été accordée à Les Enchères du Canal –
M. Stéphan BLANCHET pour l'installation de 2
enseignes parallèles lumineuses, au 1 rue du Canal.
Le maire

AP 069 266 16 0094 accordée le 07 septembre 2016
Les Enchères du Canal – M. Jean-Christophe
CONS
Une AP a été accordée à Les Enchères du Canal –
M. Jean-Christophe CONS pour l'installation de 1
enseigne parallèle lumineuse, au 1 rue du Canal.
Le maire

AP 069 266 16 0087 refusée le 08 septembre 2016
M. Hassem BENZINE
Une AP a été refusée à M. Hassem BENZINE pour
l'installation d'enseigne au 408 cours Emile Zola.
Le maire

Permis de démolir

PD N° 69 266 16 0009 accordé le 26 septembre
2016
Mme Marie DOMINGUEZ
Un Permis de Démolir a été accordé à Mme Marie
DOMINGUEZ pour la démolition d'un bâtiment
d'habitation au 7 rue Pélisson.
Le maire

Permis de construire

PC MODIFICATIF N° 69 266 15 0036 M01
accordé le 05 septembre 2016
Sa Bouygues Immobilier
Un PC MODIFICATIF a été accordé à Sa
Bouygues Immobilier pour la construction de 50
logements avec modification de l'aspect extérieur
des constructions et aménagements extérieurs et
réalisation de 60 places de stationnement au 4 / 9
rue Primat et 31/33 avenue Général Leclerc.
Le maire

PC MODIFICATIF N° 69 266 13 0001
M01 accordé le 05 septembre 2016
Mme Christelle MOLLONCH
Un PC MODIFICATIF a été accordé à Mme
Christelle MOLLONCH pour l'extension d'une
maison individuelle avec modification de façade au
9 rue de l'épi de blé.
Le maire

PC MODIFICATIF N° 69 266 10 0077 M03
accordé le 05 septembre 2016
Sa HLM Rhône Saône Habitat
Un PC MODIFICATIF a été accordé à Sa HLM
Rhône Saône Habitat pour la construction d'un
bâtiment de 37 logements et de 39 places de
stationnement avec modification de l'aspect
extérieur au 1 et 3 rue Terracher.
Le maire

PC N° 69 266 16 0067 accordé le 05 septembre
2016
Sci OMARENTE
Un PC a été accordé à LA Sci OMARENTE pour
la réhabilitation d'un entrepôt en 5 logements au 8
rue Château Gaillard.
Le maire

PC MODIFICATIF N° 69 266 14 0042 M01
accordé le 05 septembre 2016
Snc COGEDIM Grand Lyon 1
Un PC MODIFICATIF a été accordé à Snc
COGEDIM Grand Lyon 1 pour la démolition de
locaux d'activités et de 3 logements et la
construction d'un immeuble de 53 logements et de
53 places de stationnement avec modification de
l'aspect extérieur et des abords au 28 et 30 rue
Lançon.

Le maire

PC MODIFICATIF N° 69 266 13 0025 M03
accordé le 05 septembre 2016
Snc Kaufman et Broad Promotion 1
Un PC MODIFICATIF a été accordé à Snc
Kaufman et Broad Promotion 1 pour la démolition
d'entrepôt, de bureaux, de commerces et de
logements avec construction d'un ensemble
immobilier de 74 logements et de 75 places de
stationnement au 91 à 95 cours Tolstoï et 70 rue
Paul Verlaine.

Le maire

Transfert PC N° 69 266 16 0020 T01 accordé le 06
septembre 2016
Sci Villeurbanne 130 Blum
Un PC a été transféré à Sci Villeurbanne 130 Blum
pour la démolition de halles industrielles, la
construction de 6 bâtiments d'habitation et le
changement de destination d'un immeuble de
bureaux en habitation (405 logements et 414 places
de stationnement) au 130 rue Léon Blum.

Le maire

PC MODIFICATIF N° 69 266 14 0050 M01
accordé le 06 septembre 2016
Snc ORGANDI
Un PC MODIFICATIF a été accordé à Snc
ORGANDI pour la construction d'un immeuble de
bureaux avec modification de l'aspect extérieur au
48 rue Decomberousse.

Le maire

PC MODIFICATIF N° 69 266 13 0001 M01
accordé le 06 septembre 2016
Snc ORGANDI
Un PC MODIFICATIF a été accordé à Snc
ORGANDI pour la construction de 2 immeubles
de bureaux avec modification de l'aspect extérieur
au 48 rue Decomberousse.

Le maire

PC N° 69 266 15 0014 accordé le 06 septembre
2016
Sas Antipolys Groupe
Un PC a été accordé à Sas Antipolys Groupe pour
la construction d'un immeuble de bureaux en R+4
avec combles et d'un niveau de sous-sol au 45 rue
Anatole France.

Le maire

PC MODIFICATIF N° 69 266 16 0019 accordé le
06 septembre 2016
Snc ALTAREA COGEDIM
Un PC a été accordé à Snc ALTAREA COGEDIM
pour la construction d'un bâtiment de 152
logements avec 6 locaux d'activités en Rdc au 254
rue Léon Blum.

Le maire

PC N° 69 266 14 0057 M01 accordé le 06
septembre 2016
M. Huseyin YOZGAT
Un PC a été accordé à M. Huseyin YOZGAT pour
le changement de destination d'un commerce en
logements avec modification des huisseries au 5 rue
Antonin Perrin.

Le maire

PC N° 69 266 15 0096 accordé le 08 septembre
2016
Commune de Villeurbanne
Un PC a été accordé à la Commune de Villeurbanne
pour la construction d'un complexe sportif
polyvalent au rue Francis de Pressensé.

Le maire

PC N° 69 266 16 0071 accordé le 08 septembre
2016
M. FAYCAL et Mme KHELIFA
Un PC a été accordé à M. FAYCAL et Mme
KHELIFA pour la surélévation d'un niveau
d'habitation au 25 rue richelieu.

Le maire

PC N° 69 266 15 0095 accordé le 08 septembre
2016
Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes
Un PC a été accordé à Conseil Régional Auvergne
Rhône-Alpes pour la reconstruction du Lycée
Brossolette au rue Francis de Pressensé.

Le maire

PC N° 69 266 14 0004 M02 accordé le 08 septembre 2016
Sa SLC PITANCE
Un PC MODIFICATIF a été accordé à Sa SLC PITANCE pour la construction d'un immeuble de 122 logements et modification de l'aménagement extérieur et des façades au 37 / 39 rue de la Viabert et 49 / 51 rue d'Inkerman.

Le maire

PC MODIFICATIF N° 69 266 14 0096 M01 accordé le 20 septembre 2016
ICADE PROMOTION
Un PC a été accordé à ICADE PROMOTION pour la démolition de 2 logements et la construction de 58 logements avec modification de l'aspect extérieur et aménagement intérieur au 78 / 80 rue Anatole France.

Le maire

PC MODIFICATIF N° 69 266 15 0021 M01 accordé le 20 septembre 2016
OCEANIS PROMOTION
Un PC a été accordé à OCEANIS PROMOTION pour la construction d'une résidence étudiante de 117 logements et 49 places de stationnement au 71 route de Genas.

Le maire

PC MODIFICATIF N° 69 266 14 0075 M02 accordé le 26 septembre 2016
Sccv Le Jardin de Sapporo
Un PC MODIFICATIF a été accordé à Sccv Le Jardin de Sapporo pour la démolition de locaux désaffectés et la construction de 54 logements au 299b, route de Genas.

Le maire

PC MODIFICATIF N° 69 266 13 0016 M01 accordé le 26 septembre 2016
C.H VINATIER
Un PC MODIFICATIF a été accordé à C.H VINATIER pour la construction de structures de soins pédiatriques ambulatoires pour adultes avec modification des abords extérieurs et aménagement intérieur au 23 rue Persoz.

Le maire

PC MODIFICATIF N° 69 266 16 0012 M01 accordé le 26 septembre 2016
M. VAN DE STEEG Willem
Un PC MODIFICATIF a été accordé à M. M. VAN DE STEEG Willem pour le changement de destination partiel d'un atelier en logement au 34 rue Gervais Bussière.

Le maire

PC MODIFICATIF N° 69 266 14 0010 M03 accordé le 26 septembre 2016
Snc NEW CAMPUS
Un PC MODIFICATIF a été accordé à Snc NEW CAMPUS pour la démolition de locaux désaffectés et la construction d'un ensemble de bureaux et de locaux d'activités avec changement de destination, aménagements extérieurs sis rue Legay.

Le maire

PC N° 69 266 15 0105 accordé le 26 septembre 2016
Slc PITANCE
Un PC a été accordé à Slc PITANCE pour la construction de 34 logements au 9 rue du Luizet.

Le maire

PC MODIFICATIF N° 69 266 16 0034 M01 accordé le 27 septembre 2016
M. et Mme AZEHAF
Un PC MODIFICATIF a été accordé à M. et Mme AZEHAF pour la construction d'une maison individuelle et la modification de la pente de la toiture sis rue des bluets.

Le maire

PC N° 69 266 16 0028 accordé le 27 septembre 2016
KATRIMMO Immobilier
Un PC a été accordé à KATRIMMO Immobilier pour la construction de 14 logements collectifs et la démolition d'une maison d'habitation au 64 rue de Fontanières.

Le maire

Direction des services financiers

Arrêté n° f 16001 du 1er juillet 2016
Souscription d'un emprunt de 7 000 000 (sept millions) d'euros auprès de l'Agence France Locale (AFL)
La ville de Villeurbanne souscrira auprès de l'Agence France Locale un contrat d'emprunt d'un montant de sept millions d'euros (7 000 000 €) sur 15 ans.

Jean-Paul Bret
Maire de Villeurbanne

Arrêté n° f 16002 du 29 juillet 2016

Souscription d'un emprunt de 275 520 € (deux cent soixante-quinze mille cinq cent vingt) euros auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC)

La ville de Villeurbanne souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations un contrat d'emprunt d'un montant de 275 520 (deux cent soixante-quinze mille cinq cent vingt) euros sur 20 ans, à taux zéro, afin de financer l'opération de réhabilitation énergétique du gymnase Eugène Fournière.

Jean-Paul Bret
Maire de Villeurbanne

Arrêté n° f 16003 du 4 août 2016

Souscription d'un emprunt de 436 000 € (quatre cent trente-six mille) euros auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC)

La ville de Villeurbanne souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations un contrat d'emprunt d'un montant de 436 000 (quatre cent trente-six mille) euros sur 20 ans, à taux zéro, afin de financer l'opération de réhabilitation du centre culturel de Saint Jean.

Jean-Paul Bret
Maire de Villeurbanne

Direction de la population

ARRETE 17/16 du 20 avril 2016

Monsieur Jean-Paul Chich, conseiller municipal est délégué pour remplir les fonctions d'officier d'état civil, notamment pour célébrer les mariages de la semaine du 04 au 08 juillet 2016.

Jean-Paul Bret
maire de Villeurbanne

ARRETE 18/16 du 20 avril 2016

Madame Samia Belaziz, conseillère municipale est déléguée pour remplir les fonctions d'officier d'état civil, notamment pour célébrer les mariages du samedi 09 juillet 2016.

Jean-Paul Bret
maire de Villeurbanne

ARRETE 19/16 du 20 avril 2016

Madame Farida Casoli, conseillère municipale est déléguée pour remplir les fonctions d'officier d'état civil, notamment pour célébrer les mariages du samedi 27 août 2016.

Jean-Paul Bret
maire de Villeurbanne

ARRETE 20/16 du 20 avril 2016

Madame Chantal Roux, conseillère municipale est déléguée pour remplir les fonctions d'officier d'état civil, notamment pour célébrer les mariages de la semaine du 26 au 30 septembre 2016.

Jean-Paul Bret
maire de Villeurbanne

ARRETE 23/16 du 12 mai 2016

Monsieur Frédéric Vermeulin, conseiller municipal est délégué pour remplir les fonctions d'officier d'état civil, notamment pour célébrer les mariages de la semaine du 5 au 9 septembre 2016.

Jean-Paul Bret
maire de Villeurbanne

ARRETE 27/16 du 10 juin 2016

Monsieur Jean-Paul Chich, conseiller municipal est délégué pour remplir les fonctions d'officier d'état civil, notamment pour célébrer les mariages du lundi 25 juillet, du jeudi 28 juillet et du vendredi 29 juillet 2016.

Jean-Paul Bret
maire de Villeurbanne

ARRETE 28/16 du 10 juin 2016

Monsieur Yann Crombecque, conseiller municipal est délégué pour remplir les fonctions d'officier d'état civil, notamment pour célébrer les mariages du mardi 26 juillet, du mercredi 27 juillet et du samedi 30 juillet 2016.

Jean-Paul Bret
maire de Villeurbanne

ARRETE 29/16 du 16 août 2016

ARTICLE 1

L'arrêté 12/2016 est abrogé.

ARTICLE 2

Sous le contrôle et la responsabilité de Monsieur Jean-Paul Bret, maire de la commune de Villeurbanne, délégation est donnée à :

- Patricia ALIMI
- Joëlle ALLAIN
- Yamina AOUISSI
- Véronique BLANCHARD
- Stéphanie BOGNER
- Christine CREGO
- Cécile FERRUT
- Marie-Laure DI DIO COSTANZO
- Caroline D'IPPOLITO
- Malika HAIBER
- Amélie NUGUES
- Pierre-Laurent PRAT
- Samia BELALEM
- Samia MANAMANNI
- Victor BARAS

Agents titulaires de la collectivité, pour :

- la réception des déclarations de naissance, de décès, d'enfants sans vie, de reconnaissance d'enfants, de déclaration parentale conjointe de changement de nom de l'enfant, du consentement d'un enfant de plus de treize ans à son changement de nom, du consentement d'un enfant majeur à la modification de son nom en cas de changement de filiation,
- pour la transcription, la mention en marge de tous actes ou jugements sur les registres de l'état civil,
- de même que pour dresser tous actes relatifs aux déclarations ci-dessus.

Les actes ainsi dressés comportent la seule signature du fonctionnaire municipal délégué.

ARTICLE 3

Sous la surveillance et la responsabilité de Monsieur Jean-Paul Bret, maire de la commune de Villeurbanne, délégation de signature est donnée aux mêmes agents afin :

- d'effectuer des légalisations de signatures,
- de certifier conforme, à la demande du public, des copies demandées par des autorités étrangères,
- d'établir des certificats de vie à destination de l'étranger,
- d'établir des certificats de vie commune ou de concubinage.

Jean-Paul Bret
maire de Villeurbanne

ARRETE 30/16 du 16 août 2016

ARTICLE 1

L'arrêté 26/2016 est abrogé.

ARTICLE 2

Sous le contrôle et la responsabilité de Monsieur Jean-Paul Bret, maire de la commune de Villeurbanne, délégation est donnée à :

- Sihame ABDELLI,
- Carole BONNET,
- Seif-Eddine BOUSSAFSAF,
- Jessica CARRUANA,
- Fabien GRAUVOGEL,
- Nadia LAGOUNE,
- Rida MERCHI,
- Emira OSMANI,
- Hafida MOUDAKKAR,
- Najet OUADANI,
- Pascaline PIMONT,
- Susanna STEPANIAN,
- Martine VARENNES,
- Elodie BORTOLOTTI
- Sabine ACHHAB
- Jonathan ETIENNE-JEANNETTE

Agents titulaires de la collectivité afin :

- de délivrer toutes les copies et extraits d'actes d'état civil, quelle que soit la nature des actes,
- d'effectuer des légalisations de signatures,
- de procéder à la certification conforme de documents, à la demande d'autorités étrangères,
- d'établir des certificats de vie à destination de caisses de retraite étrangères,
- d'établir des certificats de vie commune ou de concubinage.

ARTICLE 3

Sous la surveillance et la responsabilité de Monsieur Jean-Paul Bret, maire de la commune de Villeurbanne, délégation de signature est donnée à :

- Ilhem BELHACHEMI,
- agent non titulaire de la collectivité, afin :
- d'effectuer des légalisations de signatures,
- de procéder à la certification conforme de documents, à la demande d'autorités étrangères,
- d'établir des certificats de vie à destination de caisses de retraite étrangères,
- d'établir des certificats de vie commune ou de concubinage.

Jean-Paul Bret
maire de Villeurbanne

ARRETE 31/16 du 17 août 2016

Madame Samia Belaziz, conseillère municipale est déléguée pour remplir les fonctions d'officier d'état civil, notamment pour célébrer les mariages du samedi 27 août 2016.

Jean-Paul Bret
maire de Villeurbanne

ARRETE 32/16 du 01 septembre 2016

Madame Emmanuelle Haziza, conseillère municipale est déléguée pour remplir les fonctions d'officier d'état civil, notamment pour célébrer les mariages du samedi 24 septembre 2016.

Jean-Paul Bret
maire de Villeurbanne

ARRETE 33/16 du 16 septembre 2016

Madame Farida Casoli, conseillère municipale est déléguée pour remplir les fonctions d'officier d'état civil, notamment pour célébrer les mariages du samedi 08 octobre 2016 et du samedi 17 décembre 2016.

Jean-Paul Bret
maire de Villeurbanne

ARRETE 34/16 du 16 septembre 2016

Monsieur Yann Crombecque, conseiller municipal est délégué pour remplir les fonctions d'officier d'état civil, notamment pour célébrer les mariages du samedi 15 octobre 2016 et du samedi 17 décembre 2016.

Jean-Paul Bret
maire de Villeurbanne

ARRETE 35/16 du 16 septembre 2016
Monsieur Frédéric Vermeulin, conseiller municipal est délégué pour remplir les fonctions d'officier d'état civil, notamment pour célébrer les mariages de la semaine du 07 au 10 novembre 2016.

Jean-Paul Bret
maire de Villeurbanne

ARRETE 36/16 du 16 septembre 2016
Monsieur Jean-Paul Chich, conseiller municipal est délégué pour remplir les fonctions d'officier d'état civil, notamment pour célébrer les mariages de la semaine du 19 au 23 décembre 2016 et de la semaine du 26 au 30 décembre 2016.

Jean-Paul Bret
maire de Villeurbanne

ARRETE 37/16 du 16 septembre 2016
Madame Chantal Roux, conseillère municipale est déléguée pour remplir les fonctions d'officier d'état civil, notamment pour célébrer les mariages de la semaine du 05 au 09 décembre 2016.

Jean-Paul Bret
maire de Villeurbanne

ARRETE 38/16 du 16 septembre 2016
Madame Chafia Tifra, conseillère municipale est déléguée pour remplir les fonctions d'officier d'état civil, notamment pour célébrer les mariages du samedi 10 décembre 2016.

Jean-Paul Bret
maire de Villeurbanne

Direction Prévention Médiation Sécurité

Arrêté n° 039-16 autorisant la tenue d'un grand rassemblement

Dénommé « les 24 heures de l'INSA de Lyon – 42ème édition 2016 »

Sis 20 avenue Albert Einstein – domaine scientifique de la Doua Villeurbanne

pour le maire,
Didier Vullierme

Arrêté n° 040-16 Arrêté d'ouverture d'une manifestation exceptionnelle relatif à un établissement recevant du public n°040-16 ERP « Salon Savinour »

Centre de Congrès « Espace Tête d'Or »
sis 103 boulevard de la bataille de Stalingrad
69100 Villeurbanne

pour le maire,
Didier Vullierme

Arrêté n°042-16 ERP portant autorisation d'ouverture d'un établissement recevant Du public du « Groupe scolaire Ernest Renan – Restaurant » sis 365 cours Emile Zola à Villeurbanne

pour le maire,
Didier Vullierme

Extrait du registre des arrêtés du maire n°44-16 ERP autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public ENM 46 cours de la République Villeurbanne

pour le maire,
Didier Vullierme

Extrait du registre des arrêtés du maire n°45-16 ERP Autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public Théâtre de l'Iris 331 rue Francis de Pressensé 69100 Villeurbanne

pour le maire,
Didier Vullierme

Extrait du registre des arrêtés du maire n°46-16 AT ERP Autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public UCBL1 Darwin 1 rue Raphaël Dubois 69100 Villeurbanne

pour le maire,
Didier Vullierme

Extrait du registre des arrêtés du maire n° 47-16 ERP autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public Collège Louis Jovet 23 rue du Docteur Dollard 69100 Villeurbanne

pour le maire,
Didier Vullierme

Extrait du registre des arrêtés du maire n°48-16 autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public Carrefour market Salengro 61 avenue Roger Salengro

pour le maire,
Didier Vullierme

Extrait du registre des arrêtés du maire n° 49-16 ERP Autorisation de construire d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public Lycée Immaculée Conception 74 place Grandclément 69100 Villeurbanne

pour le maire,
Didier Vullierme

Extrait du registre des arrêtés du maire n°50-16
Autorisation de construire, d'aménager ou de
modifier un établissement recevant du public le
1000
Sis 18 rue du Roulet
69100 Villeurbanne

pour le maire,
Didier Vullierme

Arrêté n°051-16 de mise en œuvre d'un dispositif de
sureté à hauteur du n°16 cours Tolstoï à
Villeurbanne

pour le maire,
Didier Vullierme

Arrêté de fermeture d'un établissement recevant du
public n° 052-16 ERP complexe sportif Gymnalix
sis 106 rue Francis de Pressnesé à Villeurbanne

pour le maire,
Didier Vullierme

Arrêté de fermeture d'un établissement recevant du
public n°054-16 magasin dénommé

« Coccimarket » sis 16 cours Tolstoï à Villeurbanne
pour le maire,
Didier Vullierme

Arrêté portant autorisation d'ouverture temporaire
n° 055-16 ERP d'un chapiteau dans le cadre de la
« 9^{ème} Conférence internationale Novatech »
Organisée du 28 juin au 30 juin 2016. Implante sur
la pelouse extérieure, face au bâtiment Pierre de
Fermat, allée Lumière, Campus de l'INSA à
Villeurbanne

pour le maire,
Didier Vullierme

Arrêté n° 056-16 abrogeant l'arrêté n°051-16 de
mise en œuvre d'un dispositif de sureté à hauteur du
n° 16 cours Tolstoï à Villeurbanne

pour le maire,
Didier Vullierme

Arrêté n°58-16 autorisation de construire,
d'aménager ou de modifier un établissement
recevant du public DZ Café 229 cours Emile Zola
69100 Villeurbanne

pour le maire,
Didier Vullierme

Extrait du registre des arrêtés du maire n°60-16
ERP autorisation de construire, d'aménager ou de
modifier un établissement recevant du public
Centre sportif Marcel Brunot
110 rue du 4 Août 1789
69100 Villeurbanne

pour le maire,
Didier Vullierme

Extrait du registre des arrêtés du maire n°61-16
autorisation de construire, d'aménager ou de
modifier un établissement recevant du public
Synagogue de la Fraternité 4 rue Malherbe
69100 Villeurbanne

pour le maire,
Didier Vullierme

Extrait du registre des arrêtés du maire n°62-16
autorisation de construire, d'aménager ou de
modifier un établissement recevant du public
Hôtel le Soufflet 72 place Grandclément
69100 Villeurbanne

pour le maire,
Didier Vullierme

Extrait du registre des arrêtés du maire n°63-16
autorisation de construire, d'aménager ou de
modifier un établissement recevant du public
Résidence Château Gaillard 65 rue Château Gaillard
69100 Villeurbanne

pour le maire,
Didier Vullierme

Arrêté d'ouverture provisoire relatif à un
établissement recevant du public N°064-16 A-ERP
centre hospitalier spécialisé « le Vinatier-Persoz » sis
23 rue Persoz à Villeurbanne

pour le maire,
Didier Vullierme

Arrêté n° 65-16 portant abrogation d'un arrêté
d'interdiction d'habiter Rue Jean Claude Vivant à
hauteur du numéro 26

pour le maire,
Didier Vullierme

Arrêté n°066-16 autorisant l'utilisation
exceptionnelle de barbecues à hauteur de la statue
« répit », entre la rue Anatole France et le cours
Emile Zola, dans le cadre de la manifestation festive
« Charivari » du dimanche 3 juillet 2016

pour le maire,
Didier Vullierme

Arrêté n°67-16 portant abrogation d'un arrêté
d'interdiction d'habiter rue Roger Salengro à
hauteur numéro 210

pour le maire,
Didier Vullierme

Arrêté n° 68-16 portant abrogation d'un arrêté
d'interdiction d'habiter Route de Genas à hauteur
du numéro 101 et 103

pour le maire,
Didier Vullierme

Arrêté n°69-16 portant abrogation d'un arrêté d'interdiction d'habiter rue des Mûriers à hauteur du numéro 10

pour le maire,
Didier Vullierme

Arrêté n°70-16 portant abrogation d'un arrêté d'interdiction d'habiter Rue Léon Blum à hauteur du numéro 297

pour le maire,
Didier Vullierme

Arrêté d'ouverture temporaire au titre d'une manifestation exceptionnelle d'un établissement recevant du public n°071-16 ERP résidence étudiantes

« C/D » - INSA de Lyon – camp « Tony Parker 2016 » - Domaine scientifique de la Doua sis 43 boulevard du 11 Novembre 1918 à Villeurbanne

pour le maire,
Didier Vullierme

Arrêté d'ouverture temporaire au titre d'une manifestation exceptionnelle d'un établissement recevant du public n°072-16 ERP résidences « Magellan »

INSA de Lyon – Camp Basket « Tony Parker 2016 » Domaine scientifique de la Doua sis 43 boulevard du 11 Novembre 1918 à Villeurbanne

pour le maire,
Didier Vullierme

Arrêté n° 73-16 portant abrogation d'un arrêté d'interdiction d'habiter rue Richelieu du numéro 011

pour le maire,
Didier Vullierme

Arrêté n° 81-16 portant abrogation d'un arrêté d'interdiction d'habiter rue Roger Salengro à hauteur du numéro 56

pour le maire,
Didier Vullierme

Extrait du registre des arrêtés du maire n°84-16 Autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement Recevant du public – Clinique du Tonkin 26-36 rue du Tonkin 69100 Villeurbanne

pour le maire,
Didier Vullierme

Extrait du registre des arrêtés du maire n°85-16 Autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public Lycée Magenta 69100 Villeurbanne

pour le maire,
Didier Vullierme

Extrait du registre des arrêtés du maire n°86-16 Autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public Maison des sports de Barros

pour le maire,
Didier Vullierme

Extrait du registre des arrêtés du maire n°088-16 ERP – autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public Résidence Eloise/Emera 5 rue Vivant 69100 Villeurbanne

pour le maire,
Didier Vullierme

Extrait du registre des arrêtés du maire n°89-16 ERP – Autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public CCO 39 rue Courteline

pour le maire,
Didier Vullierme

Extrait du registre des arrêtés du maire – arrêté d'ouverture d'une manifestation exceptionnelle relatif à un établissement recevant du public n°090-16 – ERP « salon Vinomedia 2016 » centre de Congrès « Espace Tête d'Or » Sis 103 boulevard de la Bataille de Stalingrad 69100 Villeurbanne

pour le maire,
Didier Vullierme

Arrêté n°92-16 portant abrogation d'un arrêté d'interdiction d'habiter – rue Eugène Fournière du numéro 017

pour le maire,
Didier Vullierme

Arrêté n°94-16 portant abrogation d'un arrêté d'interdiction d'habiter rue des Antonins du numéro 016

pour le maire,
Didier Vullierme

Arrêté n°96-16 portant abrogation d'un arrêté d'interdiction d'habiter rue de l'espoir à hauteur du numéro 06

pour le maire,
Didier Vullierme

Extrait du registre des arrêtés du maire n°97-16 ERP – autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du Public SA Groupe Mondial Tissus GMT 291 cours Emile Zola

pour le maire,
Didier Vullierme

Extrait du registre des arrêtés du maire n°101-16
ERP – Autorisation de construire, d'aménager ou
de modifier un établissement recevant du public
UCBL1 43 boulevard du 11 Novembre 1918
69100 Villeurbanne

pour le maire,
Didier Vullierme

Extrait du registre des arrêtés du maire n°102-16
ERP – autorisation de construire, d'aménager ou de
modifier un établissement recevant du public –
Carrefour Market Salengro
69100 Villeurbanne

pour le maire,
Didier Vullierme

Arrêté n°106-16 portant abrogation d'un arrêté
d'interdiction d'habiter rue Pierre Cacard aux
numéros 18/20

pour le maire,
Didier Vullierme

Arrêté d'ouverture d'une manifestation
exceptionnelle relatif à un établissement recevant du
public n°108-16 – A-ERP « RDV Carnot 2016 »
Espace double Mixte Domaine scientifique de la
Doua sis 19 avenue Gaston Berger
69100 Villeurbanne

pour le maire,
Didier Vullierme

Arrêté d'ouverture d'une manifestation
exceptionnelle relatif à un établissement recevant du
public n°109-16 –A-ERP « Octogone 2016 » Espace
Double Mixte Domaine scientifique de la Doua
sis 19 avenue Gaston Berger

pour le maire,
Didier Vullierme

Extrait du registre des arrêtés du maire n°114-16
ERP Autorisation de construire, d'aménager ou de
modifier un établissement recevant du public
ADS 260 cours Emile Zola
69100 Villeurbanne

pour le maire,
Didier Vullierme

Extrait du registre des arrêtés du maire n°115-16
ERP – Autorisation de construire, d'aménager ou
de modifier un établissement recevant du public
DZ Café 229 cours Emile Zola
69100 Villeurbanne

pour le maire,
Didier Vullierme

Extrait du registre des arrêtés du maire n° 116-16
ERP – Autorisation de construire, d'aménager ou
de modifier un établissement recevant du public
UCBL1 – bât IUFM 24 rue Alfred de Musset
69100 Villeurbanne

pour le maire,
Didier Vullierme

Extrait du registre des arrêtés du maire n° 117-16
ERP – Autorisation de construire, d'aménager ou
de modifier un établissement recevant du public
Eglise Saint François Régis 3 rue Branly
69100 Villeurbanne

pour le maire,
Didier Vullierme

Arrêté n° 118-16 – ERP Autorisation d'ouverture
d'un établissement recevant du public « Ecole
Elémentaire Rosa Parks » sis 22 rue Mauvert
69100 Villeurbanne

pour le maire,
Didier Vullierme

Arrêté n° 119-16 –ERP Autorisation d'ouverture
d'un établissement recevant du public « Bâtiment
1000 » sis 18 rue du Roulet
69100 Villeurbanne

pour le maire,
Didier Vullierme

Arrêté n° 120-16 IMR de mise en œuvre d'un
dispositif de sureté à hauteur du n°50/52 rue des
Charmettes (référence cadastrales BL0282)
69100 Villeurbanne

pour le maire,
Didier Vullierme

Extrait du registre des arrêtés du maire n° 121-16 –
ERP Autorisation de construire, d'aménager ou de
modifier un établissement recevant du public
Restaurant universitaire Puvis de Chavane
118 boulevard du 11 Novembre 1918
69100 Villeurbanne

pour le maire,
Didier Vullierme

Arrêté de péril imminent procédure de péril en
urgence – immeuble menaçant
La sécurité publique – Immeuble du 50/52 rue des
Charmettes
69100 Villeurbanne

pour le maire,
Didier Vullierme

Arrêté du 13 septembre 2016 portant modification de la régie n°99072, régie de recettes auprès du service de la réglementation commerciale et de la tarification. Considérant la nécessité de modifier le montant d'encaisse de la régie de recettes auprès du service de réglementation commerciale et de la tarification, le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 25 000 euros dont 5 000 euros en numéraire de 20 000 euros sur le compte DFT.

Le maire

Direction de la commande publique

Numéro de marché	Titre	Titulaire	Montant HT	Date de notification
5666	Prestations d'insertion professionnelle par le nettoyage de l'école préfiguratrice Rosa Parks de la commune de Villeurbanne	BUERS SERVICES	9 295,00	25/08/16
5715	Contrat de prestations entre la ville de Villeurbanne et les structures socio-éducatives dans le cadre de l'accueil périscolaire - année 2016-2017- Compagnie à petits pas	COMPAGNIE A PETITS PAS	495,00	14/09/16
5717	Contrat de prestations entre la ville de Villeurbanne et les structures socio-éducatives dans le cadre de l'accueil périscolaire - année 2016-2017- Ebulliscience	EBULLISCIENCE	14 184,60	07/09/16
5718	Contrat de prestations entre la ville de Villeurbanne et les structures socio-éducatives dans le cadre de l'accueil périscolaire - année 2016-2017- Boomerang	BOOMERANG	2 268,75	15/09/16
5719	Contrat de prestations entre la ville de Villeurbanne et les structures socio-éducatives dans le cadre de l'accueil périscolaire - année 2016-2017- M'Roc ²	MROC ² - CLIMB UP	1 633,50	08/09/16
5722	Contrat de prestations entre la ville de Villeurbanne et les structures socio-éducatives dans le cadre de l'accueil périscolaire - année 2016-2017- IREP SCENES	IREP SCENES	3 025,00	13/09/16
5723	Contrat de prestations entre la ville de Villeurbanne et les structures socio-éducatives dans le cadre de l'accueil périscolaire - année 2016-2017- Artisan du Monde	ARTISAN DU MONDE	1 362,50	08/09/16
5724	Contrat de prestations entre la ville de Villeurbanne et les structures socio-éducatives dans le cadre de l'accueil périscolaire - année 2016-2017- Objectif Vélo	OBJECTIF VELO	10 890,00	20/09/16
5725	Livraison à vélo de pain biologique sous forme de miche tranchée de un kilogramme à la cuisine centrale pour les équipements municipaux de la petite enfance et l'école Saint Exupéry. Chaque pain sera ensaché individuellement dans un sac papier,	LA MIECYCLETTE	Montant maximum : 12 000 € Pas de montant minimum	14/09/16

Numéro de marché	Titre	Titulaire	Montant HT	Date de notification
5730	Contrat de prestations entre la ville de Villeurbanne et les structures socio-éducatives dans le cadre de l'accueil périscolaire - année 2016-2017- Arts Tous Champs	ARTS TOUS CHAMPS	1 270,50	14/09/16
5733	Contrat de prestations entre la ville de Villeurbanne et les structures socio-éducatives dans le cadre de l'accueil périscolaire - année 2016-2017- Sophrologie	INTERVENANT SOPHROLOGIE	2 323,20	17/09/16
5737	Contrat de prestations entre la ville de Villeurbanne et les structures socio-éducatives dans le cadre de l'accueil périscolaire - année 2016-2017- Anglais par le jeu	ANGLAIS PAR LE JEU	2 178,00	19/09/16
5739	Contrat de prestations entre la ville de Villeurbanne et les structures socio-éducatives dans le cadre de l'accueil périscolaire - année 2016-2017- EAU RIZON	ELYCOOP - EAU RIZON	1 270,50	19/09/16
5741	Contrat de prestations entre la ville de Villeurbanne et les structures socio-éducatives dans le cadre de l'accueil périscolaire - année 2016-2017-Hada Mood Love	HADA MOOD LOVE	7 260,00	28/09/16
5531	Maîtrise d'œuvre d'OPC pour l'aménagement paysager d'un parc public sur le terrain des sœurs- quartier des Buers à Villeurbanne	AGENCE APS	65 598,00	09/09/2016